



Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



TARIFS CONDITIONS FINANCIERES 2023 / 2024

A l'attention des parents d'élèves,

Les prélèvements débuteront au mois de **SEPTEMBRE** sur une période de 10 ou 12 mensualités, au choix, jusqu'au mois de **JUIN** ou **AOUT** inclus.

Deux prélèvements forfaitaires du montant du tarif de l'externat seront effectués au mois de septembre et d'octobre en attente des bourses.

Veillez trouver ci-dessous les dates de prélèvements prévues :

15 septembre	10 février
10 octobre	10 mars
10 novembre	10 avril
10 décembre	10 mai
10 janvier	10 juin

Possibilité de choisir un prélèvement sur 12 mois, dont voici les dates supplémentaires :

10 juillet	10 août
-------------------	----------------

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter directement par mail Madame Daddi, comptable de l'établissement

A l'adresse suivante : marjorie.daddi@cneap.fr – Tél. : 07 63 05 12 31

Cordialement,

Christian Brayer
Directeur de l'établissement

Choix du nombre de mensualités de prélèvements (cocher votre souhait) :

<input type="checkbox"/> 10 mois	<input type="checkbox"/> 12 mois
----------------------------------	----------------------------------

LE LYCÉE MET EN ŒUVRE UN DISPOSITIF DE « SOLIDARITÉ » POUR PERMETTRE AUX FAMILLES LES MOINS AISÉES DE BÉNÉFICIER DE RÉDUCTIONS SIGNIFICATIVES. EN EFFET, IL EST INCONCEVABLE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE SÉLECTIONNER UN JEUNE EN FONCTION D'UN CRITÈRE PUREMENT FINANCIER. CE SONT LES POTENTIALITÉS ET LA MOTIVATION QUI PRÉVALENT DANS LE RECRUTEMENT D'UN JEUNE.

LE DISPOSITIF DE « SOLIDARITÉ » EST ADAPTÉ À CHAQUE SITUATION PARTICULIÈRE. IL EST DÉFINI DANS LE CADRE D'UNE COMMISSION « AIDES AUX FAMILLES » RÉUNIE SUR LA PÉRIODE SEPTEMBRE OCTOBRE. LA FAMILLE SERA INVITÉE À EXPOSER SES DIFFICULTÉS, IL SERA ALORS DEMANDÉ VOTRE QUOTIENT FAMILIAL, DOCUMENT À VOUS PROCURER AUPRÈS DE VOTRE CAISSE D'ALLOCATION.

AUCUNE RÉDUCTION NE SERA ACCEPTÉE POUR UN QUOTIENT SUPÉRIEUR A 900 EUROS.

- ⇒ Les changements de régime se feront par mail adressé au secrétariat, à l'adresse suivante : accueil.st-maximin@cneap.fr.
- ⇒ Aucun changement de régime ne peut se faire au cours du trimestre scolaire. Cela signifie qu'une famille peut effectuer un changement uniquement 1 fois par an (janvier au plus tard).
- ⇒ Aucun changement de régime ne sera possible après le mois d'avril.
- ⇒ Seules les absences dépassant 16 jours consécutifs et justifiées par un certificat médical ouvrent droit à une remise (50% pension ou ½ pension).
- ⇒ Une réduction sur la participation famille est accordée pour le 2ème enfant inscrit.

TARIFS EN FONCTION DU REGIME ET DE LA CLASSE

- Les forfaits annuels indiqués dans les tableaux ci-dessous tiennent compte des semaines de présence effective des élèves par classe ; les périodes de stage et de vacances étant déjà décomptées.
- Le repas du vendredi n'est pas obligatoire mais ne peut être décompté du forfait.

Votre enfant est en classe de 4^{ème} ou 3^{ème}

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	3790 €	2050 €	1040 €

⊗ Pour les mois de septembre et d'octobre, il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 104 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).

Votre enfant est en classe de 2^{nde} GT / 1^{ère} ou Terminale Générale / S.T.A .V :

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	3770 €	2030 €	1020 €

⊗ Pour les mois de septembre et d'octobre, il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 102 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).

Votre enfant est en classe de 2^{nde}, 1^{ère} ou Terminale SAPAT / PA-CGEA PE / PV-CGE VV

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	3590 €	1920 €	980 €

⊗ Pour les mois de septembre et d'octobre, il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 98 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).

Le tarif du repas occasionnel est de 6 euros.